

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00048 Numéro SIREN : 809 011 893 Nom ou dénomination : 2MS INVESTMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2021 sous le numéro de dépôt 208

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Société 2MS INVESTMENT</u>		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8							Néant		*									
A - RÉSULTAT COMPTABLE																													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210																						
	Production vendue	biens			215			214																					
		services *			217			218	39 000							188 700													
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																						
	Production immobilisée *						224																						
	Subventions d'exploitation reçues						226																						
	Autres produits						230	461							2 473														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	39 461							191 173														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234																						
	Variation de stock (marchandises) *						236																						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	48							112														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240																						
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	7 462							12 625														
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	1 223							16 309														
	Rémunérations du personnel *						250								102 283														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	188							39 176														
	Dotations aux amortissements *						254																						
	Dotations aux provisions						256																						
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262								0														
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																										
Total des charges d'exploitation (II)						264	8 921							170 506															
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	30 540							20 667															
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	45 248																					
	Produits exceptionnels (IV)						290	10 486																					
	Charges financières (V)						294																						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300	25							18 757														
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	7 311							976														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	78 937							934															
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	78 937							314															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316																						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318																						
	Provisions non déductibles *						322																						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	7 311																					
	Divers*	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330	2 807																					
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248																										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249				251																						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998																						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999																							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997																						
	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986				987	127							138							342								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981																											
	Divers (44. quaterdecies)	ZFA NG	345				346	346							992							350							
		Investissements outre-mer	344																										
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						993								641														
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	43 808							354															
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356																						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	43 808							372															

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société 2MS INVESTMENT

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES ET AMENDES		25
TVS		520
QUOTE PART DIVIDENDES FRAIS ET CHARGES		2 262
Total des réintégrations diverses	330	2 807

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
PRODUITS DE PARTICIPATION NON SOUMIS		45 247
Total des déductions diverses	350	45 247

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

DGFIP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MS INVESTMENT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	952 766	482		484		486	952 766	952 766
TOTAL		490	952 766	492		494		496	952 766	952 766
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MS INVESTMENT

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société 2MS INVESTMENT		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 9 0 1 1 8 9 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2MS INVESTMENT

ADRESSE (voie) 68 BD CARNOT

CODE POSTAL 06400

VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 005

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PONS Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 005

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1012 Voie BD DU 8 MAI

Code postal 06550 Commune LA ROQUETTE SUR SIAGNE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 9 0 1 1 8 9 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 2MS INVESTMENT

ADRESSE (voie)

68 BD CARNOT

CODE POSTAL

06400

VILLE

CANNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

3

Forme juridique

Dénomination

EURO INVEST GROUP

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

60.00

Adresse :

N°

68

Voie

BD CARNOT

Code postal

06400

Commune

CANNES

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

EIG ASSURANCES

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

20.00

Adresse :

N°

68

Voie

BOULEVARD CARNOT

Code postal

06400

Commune

CANNES

Pays

FRANCE

Forme juridique

SAS

Dénomination

PATRIMONIUM

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

20.00

Adresse :

N°

68

Voie

BD CARNOT

Code postal

06400

Commune

CANNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cepid Group

2MS INVESTMENT
Société par actions simplifiée au capital de 300 500 Euros
SIEGE SOCIAL : 68 BOULEVARD CARNOT
06400 CANNES
R.C.S TRIBUNAL DE COMMERCE DE CANNES 809 011 893

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/09/2020
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

L'an deux mille vingt,
Le 30 Septembre,

A 09 heures,

Monsieur PONS PALOMBA Michel, détenant 3 005 actions, seul actionnaire de la société 2MS INVESTMENT,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Michel PONS PALOMBA, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- l'affectation du résultat dudit exercice ;
- la constatation des conventions visée à l'article 227-10 du code de commerce
- question diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique sur les bases du rapport de gestion qu'il a rédigé approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 78 936.59 euros et une partie des autres réserves :

Répartition :



En réserve légale	27 045.00 euros
En report a nouveau	51 891.59 euros
En dividendes	00.00 euros

A l'issue de l'opération les capitaux propres de la SAS 2MS INVESTMENT se répartiront ainsi :

Capital social	300 500.00 euros
Réserve légale	30 050.00 euros
Report à nouveau	103 312.12 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, approuve les conventions visées à l'article L227.10 du code de commerce, qu'il a passé avec la Société au cours du précédent exercice.

L'associé unique précise qu'en application de l'article 42.2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur Michel PONS PALOMBA
Le Président

